

# LES CHAMBRES REUNIES

(Par Service Téléphonique Spécial)  
**CHAMBRE DES REUNIES**  
Paris, 4 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Mesnager, vice-président.

## BUDGET DE L'INTERIEUR

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1930 (suite du budget de l'intérieur).

Le président rappelle que la Commission des finances a adopté le chapitre 22 (reconstruction de la cour d'appel de Paris).  
Le chapitre 23 est adopté.

## Les sapeurs-pompiers

M. Guibourg, sur le chapitre 24 (subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie), fait observer que le 12 juillet 1899, sous le régime de certaines observations.

Le décret met à la charge des communes les secours temporaires pour blessures et les secours annuels aux pompiers ayant plus de 60 ans d'âge et 25 ans de service. Comment les communes pourront-elles faire face à ces secours, celles par exemple qui n'ont que 300 fr. de subvention ?

Le décret prévoit une pension pour les pompiers blessés ; pourquoi accorde-t-on 1.000 fr. aux pompiers des communes ayant plus de 60.000 habitants, quand on accorde 300 fr. seulement aux pompiers des communes ayant moins de 3.000 habitants ? Les uns sont aussi méritants que les autres.

M. Mesnager, rapporteur, dit qu'en cette matière toute nouvelle, il peut y avoir des hésitations et des incertitudes au début. Il a déjà saisi les commissions d'assurance et de prévoyance sociales d'une proposition tendant à modifier le règlement d'administration publique qui a été fait. La commission examine cette proposition ; on pourrait lui renvoyer les observations de M. Guibourg.

## LES RESERVEES ET TERRITORIAUX

Constant propose de créer un chapitre 34 bis avec un crédit de 500.000 fr. sous ce titre : Subventions aux communes pour allocations de secours aux familles des réservistes et territoriaux.

L'orateur fait appel à tous ses collègues surtout à ceux de province. Il constate que très peu de communes ont pu bénéficier des secours suffisants pour venir en aide aux familles des réservistes et territoriaux.

La Chambre, qui a voté un crédit pour l'ambassade de Valence et qui votera des pensions aux serviteurs de l'ancien régime, ne peut refuser une subvention pour les familles de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la patrie.

C'est un acte de justice et d'humanité devant lequel il n'y a pas d'économie à faire.

M. Mesnager, rapporteur, propose d'adresser les territoriaux qui, ayant changé de domicile, se trouvent repoussés de toutes parts quand ils réclament des secours pour leurs familles.

M. Mesnager dit que la commission accepte l'amendement, en principe ; mais il demande qu'il lui soit permis de déterminer dans quelles conditions les subventions seront accordées aux communes.

## SOCIÉTÉS DE TIR ET DE GYMNASTIQUE

Sur le chapitre 35 (subventions aux sociétés de tir et de gymnastique), M. Mesnager propose une augmentation de 300.000 francs, c'est-à-dire de porter le crédit à 1.000.000 fr.

Il fait remarquer que la Suisse et l'Italie dépensent chacune un million par an, et l'Allemagne 1.500.000 fr., pour encourager leurs sociétés de tir et de gymnastique.

M. Mesnager, rapporteur, dit qu'il est possible d'inscrire au budget un crédit spécial pour une société désignée.

Quant aux deux autres amendements, la commission est satisfaite de donner satisfaction en portant le crédit de 40 à 80.000 francs.

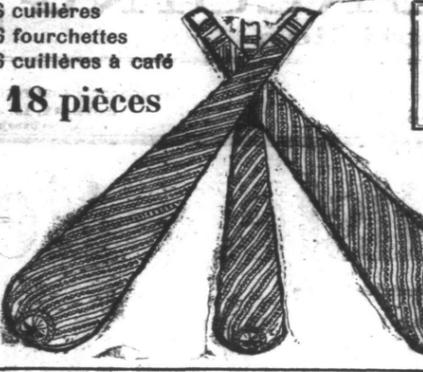
M. Mesnager, rapporteur, dit qu'il a une question de défense nationale dans laquelle le gouvernement est pris de s'expliquer.

M. Mesnager, rapporteur, dit qu'il a une question de défense nationale dans laquelle le gouvernement est pris de s'expliquer.

M. Mesnager, rapporteur, dit qu'il a une question de défense nationale dans laquelle le gouvernement est pris de s'expliquer.

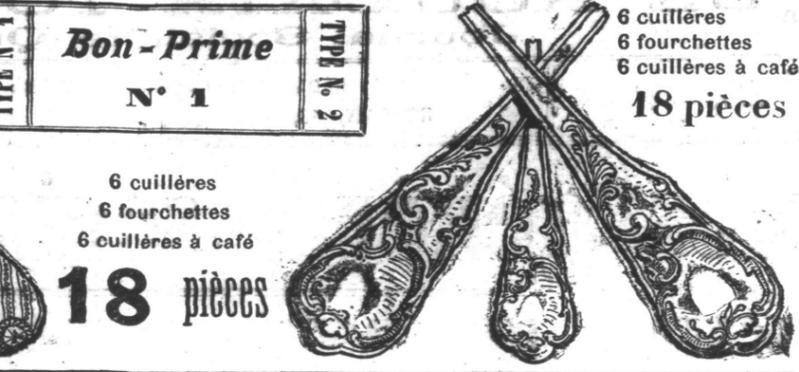
# TRICOTS ÉLÉGANTS

Type N° 1 « L'ÉLÉGANT »  
3 francs les 18 pièces



6 cuillères  
6 fourchettes  
6 cuillères à café  
18 pièces

Type N° 2 « LE 20<sup>e</sup> SIÈCLE »  
3 fr. 50 les 18 pièces



6 cuillères  
6 fourchettes  
6 cuillères à café  
18 pièces

Pour avoir droit à cette prime il faut être porteur de 10 Bons-Primes se suivant. Les 10 Bons devront être détachés, en ayant soin de conserver le côté portant le type demandé, puis remis à nos vendeurs, qui, quelques jours après, livreront les pièces en échange de la somme indiquée.

## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Girou renonce à sa motion, mais il reprend son amendement qui est rejeté par 321 voix contre 124.

Le chapitre 47 est adopté.

M. Mesnager demande le rétablissement d'un chapitre 48 accordant un crédit de cent mille francs aux ouvriers victimes d'accidents survenus dans leur travail.

M. Mesnager combat l'amendement et déclare que si c'est nécessaire, on pourra avoir recours à des crédits supplémentaires pour l'année 1930.

M. Mesnager se rallie à cette proposition et retire son amendement, mais il en dépose un autre tendant à augmenter de un million le chapitre 48 pour les victimes d'accidents du travail survenus pendant le mois de juin, c'est-à-dire pendant la période transitoire qui a précédé l'application de la loi.

M. Mesnager et Waldeck-Rousseau font remarquer qu'une dépense de cette nature effectuée en 1899 ne peut être inscrite au budget de l'exercice 1930.

Sur l'insistance de M. Mirman, le Président du Conseil promet de déposer une première demande de crédit supplémentaire pour régler les premières indemnités.

M. Mesnager retire son amendement et exprime l'espoir que le projet sera déposé sans retard.

## LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La séance est reprise à 3 h. 50.

M. Mesnager dépose six rapports sur des crédits supplémentaires.

Il en demande la discussion d'extrême urgence, certains de ces crédits, notamment ceux demandés par les ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics ont été épuisés par suite de l'obligation dans laquelle s'est trouvé le gouvernement.

M. Mesnager prie le ministre des finances de donner sur ce point important, l'avis du gouvernement.

M. Caillaux déclare que le gouvernement s'est déjà préoccupé de ces questions qui ont fait l'objet de plusieurs discussions.

Après la lecture des articles du projet, on procède au scrutin public.

Les crédits supplémentaires pour la guerre, de la marine, des colonies et des travaux publics sont relatifs aux travaux effectués à Dunkerque et dans quelques autres ports.

Un vote encore à l'unanimité un crédit supplémentaire de 9.000 francs pour l'instruction publique ; un autre de 700.000 fr. pour le remboursement au département de la Seine de travaux faits dans le Palais de Justice.

## Le traité franco-américain

M. Mesnager demande qu'on discute sans retard son interpellation sur les conditions dans lesquelles a été signé la convention franco-américaine.

Le Sénat consulté, repousse la proposition de M. Mesnager.

Le Président propose de suspendre la séance jusqu'à 9 heures 1/2 pour attendre le rapport de la commission des finances sur les crédits supplémentaires déposés au début de la séance.

La séance est suspendue à 3 heures moins le quart.

## LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La séance est reprise à 3 h. 50.

M. Mesnager dépose six rapports sur des crédits supplémentaires.

Il en demande la discussion d'extrême urgence, certains de ces crédits, notamment ceux demandés par les ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics ont été épuisés par suite de l'obligation dans laquelle s'est trouvé le gouvernement.

M. Mesnager prie le ministre des finances de donner sur ce point important, l'avis du gouvernement.

M. Caillaux déclare que le gouvernement s'est déjà préoccupé de ces questions qui ont fait l'objet de plusieurs discussions.

Après la lecture des articles du projet, on procède au scrutin public.

Les crédits supplémentaires pour la guerre, de la marine, des colonies et des travaux publics sont relatifs aux travaux effectués à Dunkerque et dans quelques autres ports.

Un vote encore à l'unanimité un crédit supplémentaire de 9.000 francs pour l'instruction publique ; un autre de 700.000 fr. pour le remboursement au département de la Seine de travaux faits dans le Palais de Justice.

## LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La séance est reprise à 3 h. 50.

M. Mesnager dépose six rapports sur des crédits supplémentaires.

Il en demande la discussion d'extrême urgence, certains de ces crédits, notamment ceux demandés par les ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics ont été épuisés par suite de l'obligation dans laquelle s'est trouvé le gouvernement.

## La découverte du cadavre

Samedi soir, vers 7 heures, les habitants des fermes environnantes et de l'estaminet « Au Grand Louis » entendirent des cris horribles et deux détonations provenant de chez M. Blondel.

M. Blondel, qui se trouvait dans la chambre à coucher, fut réveillé par ces cris et se leva en toute hâte.

Il se précipita vers la chambre et trouva M. Blondel étendu sur le sol, la tête ensanglantée.

M. Blondel, qui se trouvait dans la chambre à coucher, fut réveillé par ces cris et se leva en toute hâte.

Il se précipita vers la chambre et trouva M. Blondel étendu sur le sol, la tête ensanglantée.

M. Blondel, qui se trouvait dans la chambre à coucher, fut réveillé par ces cris et se leva en toute hâte.

Il se précipita vers la chambre et trouva M. Blondel étendu sur le sol, la tête ensanglantée.

M. Blondel, qui se trouvait dans la chambre à coucher, fut réveillé par ces cris et se leva en toute hâte.

Il se précipita vers la chambre et trouva M. Blondel étendu sur le sol, la tête ensanglantée.

M. Blondel, qui se trouvait dans la chambre à coucher, fut réveillé par ces cris et se leva en toute hâte.

Il se précipita vers la chambre et trouva M. Blondel étendu sur le sol, la tête ensanglantée.

M. Blondel, qui se trouvait dans la chambre à coucher, fut réveillé par ces cris et se leva en toute hâte.

Il se précipita vers la chambre et trouva M. Blondel étendu sur le sol, la tête ensanglantée.

M. Blondel, qui se trouvait dans la chambre à coucher, fut réveillé par ces cris et se leva en toute hâte.

Il se précipita vers la chambre et trouva M. Blondel étendu sur le sol, la tête ensanglantée.

M. Blondel, qui se trouvait dans la chambre à coucher, fut réveillé par ces cris et se leva en toute hâte.

Il se précipita vers la chambre et trouva M. Blondel étendu sur le sol, la tête ensanglantée.

## Le Congrès socialiste

Paris, 4 décembre. — Voici des renseignements complémentaires sur la séance de ce Congrès socialiste, dont nous parlons en première page.

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Des 9 heures 1/2, les citoyens Guesde, Jaurès, Viviani, Métais, Delory, Gerault-Richard, Vaillant, Ghesquier, etc. sont dans la salle.

La séance est ouverte à 2 h. 35, devant près de 800 délégués.

La présidence est dévolue à Marcel Sembat, député de Paris, membre du Comité central révolutionnaire, auquel sont adjoints comme assesseurs Mesnager, Morel et Dreyfus.

L'Assemblée décide ensuite de nommer deux membres pour les syndicats et les comités locaux et deux membres pour les fédérations départementales.

On nomme les citoyens Mesnager, Dupré, Millard et Morel.

On discute immédiatement la question de l'admission de la presse.

Les citoyens Mesnager, Steuwer-Viviani, du Parti ouvrier français et plusieurs autres membres, se prononcent pour l'admission, qui est votée par les trois cinquièmes environ de l'Assemblée.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

Le citoyen Mesnager propose ensuite en discussion la question du recrutement de la commission chargée du rapport général.

## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Girou renonce à sa motion, mais il reprend son amendement qui est rejeté par 321 voix contre 124.

Le chapitre 47 est adopté.

M. Mesnager demande le rétablissement d'un chapitre 48 accordant un crédit de cent mille francs aux ouvriers victimes d'accidents survenus dans leur travail.

M. Mesnager combat l'amendement et déclare que si c'est nécessaire, on pourra avoir recours à des crédits supplémentaires pour l'année 1930.

## LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La séance est reprise à 3 h. 50.

M. Mesnager dépose six rapports sur des crédits supplémentaires.

Il en demande la discussion d'extrême urgence, certains de ces crédits, notamment ceux demandés par les ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics ont été épuisés par suite de l'obligation dans laquelle s'est trouvé le gouvernement.

M. Mesnager prie le ministre des finances de donner sur ce point important, l'avis du gouvernement.

## LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La séance est reprise à 3 h. 50.

M. Mesnager dépose six rapports sur des crédits supplémentaires.

Il en demande la discussion d'extrême urgence, certains de ces crédits, notamment ceux demandés par les ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics ont été épuisés par suite de l'obligation dans laquelle s'est trouvé le gouvernement.

M. Mesnager prie le ministre des finances de donner sur ce point important, l'avis du gouvernement.

## LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La séance est reprise à 3 h. 50.

M. Mesnager dépose six rapports sur des crédits supplémentaires.

Il en demande la discussion d'extrême urgence, certains de ces crédits, notamment ceux demandés par les ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics ont été épuisés par suite de l'obligation dans laquelle s'est trouvé le gouvernement.

M. Mesnager prie le ministre des finances de donner sur ce point important, l'avis du gouvernement.